

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2016
Rapporteur :
Madame Ariane FAYE**

N° 59

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016
(accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conservatoire de musiques et d'art dramatique
Remboursement partiel des droits d'inscription des élèves de Chœur**

Suite à des difficultés de recrutement, le conservatoire a suspendu jusqu'à la fin de l'année scolaire 2015-2016, les cours du Grand Chœur, du chœur les Métamorphoses et du chœur Chamade. Il convient de rembourser les usagers, au prorata du temps restant.

Le Conservatoire a rencontré depuis plusieurs mois d'importantes difficultés à recruter un nouveau professeur pour faire suite au départ imprévu du chef de chœur, M. Roland Vendroux.

Ces difficultés se sont avérées insurmontables et ont contraint le conservatoire à suspendre à compter de janvier et jusqu'à la fin de l'année scolaire les cours du Grand Chœur, du chœur les Métamorphoses et du chœur Chamade. Il convient donc de rembourser les usagers.

En ce qui concerne les montants versés au titre des droits d'inscription, une proratisation sera appliquée au regard des mois de cours assurés par l'établissement, soit 4/9e (septembre à décembre). Les 5/9e restants (janvier à juin) seront reversés aux usagers par le Trésor Public.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser le remboursement des inscrits au prorata du temps restant.